

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

2021



FLASHEZ MOI !

Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine

contact@sbvcauxseine.fr

21 rue de Caudebec - Fréville

76190 Saint Martin de l'If

Tel : 02 32 94 51 90

Fax : 02 32 94 51 91



L'ÉDITO DE...

Bastien Coriton, Président du SMBV Caux Seine

« En bientôt 20 ans d'existence, le Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux-Seine s'est installé dans le paysage institutionnel de l'aménagement et la gestion des eaux et l'évaluation et la gestion des risques d'inondations. Il est reconnu pour son sérieux et sa réactivité.

Je veux ici remercier les membres du Comité syndical et les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des 6 Vallées, qu'accompagne le SMBV Caux-Seine, qui sont de véritables ambassadeurs de son action.

Vulgariser et rendre compréhensible de tous, l'activité du Syndicat est toujours un défi.

Comment illustrer l'accompagnement de projet, le conseil technique, l'ingénierie financière, la coordination ou bien encore la sensibilisation ?

Pour ce faire, les agents du syndicat constituent une force. Leur investissement, leur capacité d'adaptation et leur réactivité sont une force afin que la question de l'eau, des milieux aquatiques soit au cœur des projets de notre territoire. Je sais pouvoir compter sur eux et les remercie pour l'excellence de leur travail.

Je vous souhaite une agréable lecture.



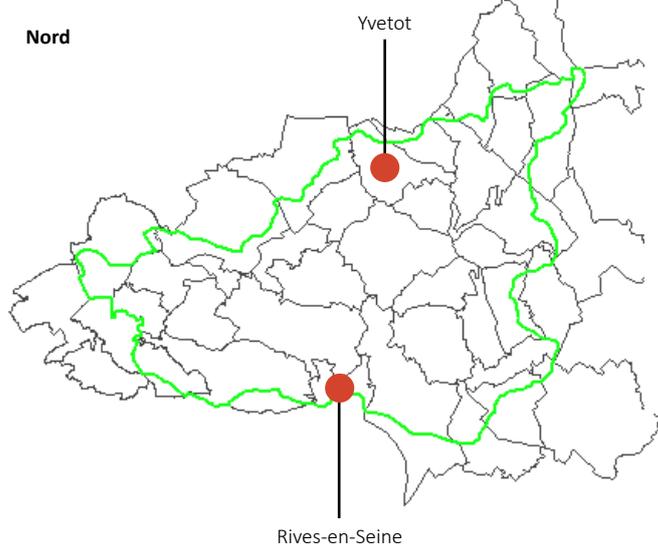




SOMMAIRE

	Le SMBV CAUX SEINE	6
	L'histoire	6
	Le bureau.....	9
	Le comité syndical	10
	L'équipe	11
	Le SAGE des 6 vallées	12
	Le rôle d'un SAGE	13
	Les enjeux.....	14
	Les actions de mise en oeuvre	16
	Les missions en 2021	18
	Erosion / ruissellement / inondation.....	19
	Milieux aquatiques : les rivières et zones humides	38
	Compte administratif 2021	56
	Le glossaire	61

Rapport annuel d'activité (art. L. 5211-39 du CGCT) : Tous les ans, avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

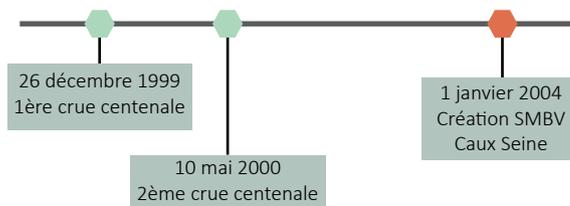
Le territoire du syndicat

— La limite du bassin versant

— Les limites communales

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine (SMBV) a vu le jour le premier janvier 2004. Il est venu remplacer l'ancien Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de la Rançon et de la Fontenelle, suite à l'adhésion des communes des bassins versants de la Sainte Gertrude et de l'Ambion.

Aujourd'hui, le SMBV regroupe en finalité 5 EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre. Soit **30 communes** réparties sur un territoire de plus de **180 km²** et presque **28 000 habitants**.

**Les caractéristiques du territoire**

17 km de réseau hydrographique



83 Ha de zones humides



Environ 300 mares



Environ 1 800 Ha de bassins versants

Qu'est-ce que la compétence GEMAPI ?

La gestion des milieux aquatiques et des préventions des inondations (GEMAPI), est une nouvelle compétence qui est devenue obligatoire pour les intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018.

Cette compétence comprend 4 alinéas (1, 2, 5 et 8) appartenant à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et elle répond aux lois **MAPTAM** (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) et **NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

La GEMAPI recouvre les actions suivantes :

ITEM n° 1

L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.

ITEM n° 2

L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux ou encore des mares.

ITEM n° 5

La défense des personnes et des biens contre les inondations

ITEM n° 8

La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Adhèrent au Syndicat en tant que membres disposant du pouvoir délibérant :

- les communes de Blacqueville, Ectot les Baons, Flamanville, Grémonville, Motteville et Saint Martin aux Arbres.

- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- Communauté de Communes Yvetot Normandie pour tout ou partie des communes de : Allouville-Bellefosse, Auzebosc, Bois-Himont, Carville la Folletière, Croixmare, Ecalles-Alix, Saint Clair sur les Monts, Saint Martin de l'If, Sainte Marie des Champs, Touffreville la Corbeline, Valliquerville et Yvetot.

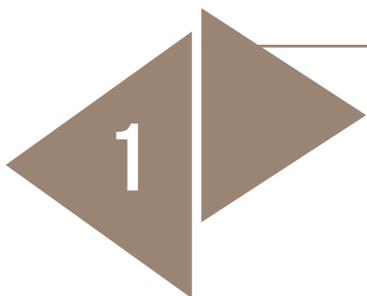
- Communauté de Communes Caux-Austreberthe

pour tout ou partie de la commune de Blacqueville.

- Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville pour tout ou partie des communes de : Ectot les Baons, Flamanville, Grémonville, Motteville et Saint Martin aux Arbres.

- Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine pour tout ou partie des communes : Anquetierville, Louvetot, Maulévrier Sainte Gertrude, Rives en Seine, Saint Arnoult, Saint Aubin de Crétot, Saint Gilles de Crétot, Saint Nicolas de la Haie et Trouville-Alliquerville.

- Métropole Rouen Normandie pour tout ou partie des communes de : Epinay sur Duclair, Saint Paër et Sainte Marguerite sur Duclair.



LE SMBV CAUX SEINE

La GEMAPI

	Items article L 221-7 du code de l'environnement		
	1 et 5	2 et 8	4, 11 et 12
Communauté de communes Yvetot Normandie			
Communauté de communes Caux Austreberthe			
Blacqueville			
Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville			
Ectot les Baons			
Flamanville			
Grémonville			
Motteville			
Saint Martin aux Arbres			
Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine			
Métropole Rouen Normandie			

Les compétences et missions du syndicat

Le syndicat porte le statut d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et fonctionne essentiellement avec des fonds publics (participation des EPCI et des communes pour le hors GEMAPI, subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Département de Seine Maritime, Région Normandie...).

De par ses statuts, le syndicat doit **préserver les dommages aux personnes et aux biens pour le risque inondation**. De plus, il gère de manière globale :

- Les eaux de ruissellement agricoles sur les bassins versants,
- Les cours d'eau et les zones humides,
- Et apporte un soutien technique à la profession agricole.

Ces missions sont menées dans le but de **lutter contre les inondations, d'améliorer la qualité de l'eau et de la protéger, dans le respect des équilibres naturels**.

Pour aider le syndicat dans ses missions, **deux structures privées agissent en parallèle et en partenariat** avec le SMBV Caux Seine pour la bonne gestion des cours d'eau :

- L'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Rançon et de la Fontenelle,
- L'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Sainte Gertrude et de l'Ambion.

Il s'agit d'associations **regroupant les propriétaires riverains des cours d'eau** et qui moyennant une cotisation, assument l'entretien courant de la rivière (faucardement, gestion des embâcles, régulation des rats musqués et ragondins). Ils représentent les syndicats historiques des rivières.

Le bureau



Le Président
Bastien CORITON



1^{er} Vice-président
Joël LESOIF



2^{eme} Vice-président
Didier FERON



3^{eme} Vice-président
Patrick MOISSON



Membre
Jocelyn PESQUEUX



Membre
Régis de Murat



Membre
Astrid LAMOTTE



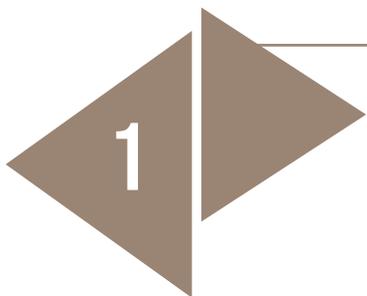
Membre
Sylvain GARAND
*Président de la CLE du SAGE
des 6 Vallées*



Membre
Yolande PESQUEUX



Membre
Sylvain BULARD



LE SMBV CAUX SEINE

Le comité syndical

En 2020, suite aux élections municipales, le syndicat compte les délégués suivants :



- Christophe BASSOT
- Eric CARPENTIER
- Mario DÉMAZIÈRES
- Catherine DUCHESNE
- Pascal DUMESNIL
- Annie DUPRÉ
- Lionel GAILLARD
- Sylvain GARAND
- Joël LESOIF
- Patrick MOISSON
- Jocelyn PESQUEUX
- Yolande PESQUEUX



- Claude BOUTEILLER
- Régis de MURAT
- Claude FOURNIER
- Eric HALBOURG
- Alain PETIT

Pour les communes :

- Christine LEFEBVRE (Blacqueville)
- Patrice BOSSÉ (Ectot les Baons)
- Benoit LEMERCIER (Flamanville)
- Régis de MURAT (Grémonville)
- Florence SOURINTHA (Motteville)
- Sabrina STALIN (Saint Martin aux Arbres)



- Christian ABRAHAM
- Bastien CORITON
- Daniel DELAUNE
- Didier FERON
- Sylvain HAUCHARD
- Hubert LECARPENTIER
- Alain LEGRAND
- David MALANDAIN
- André RIC



- Sylvain BULARD



- Patrick CALLAIS
- Astrid LAMOTTE
- Yves SORET

L'équipe



Alexandre DURAND
Animateur agricole
adurand@sbvcauxseine.fr

Arnaud ROSAN
Animateur rivière et zone
humide
arosan@sbvcauxseine.fr

Elena MARQUES
Animatrice SAGE des 6
Vallées
sage6vallees@smbvas.fr

Isabelle AUGER
Responsable administrative
et financière
iauger@sbvcauxseine.fr

Jean-Pierre BABOIS
Agent d'entretien
des rivières



LE SAGE DES 6 VALLÉES

La préservation de l'eau et des milieux aquatiques est fondamentale pour l'avenir de nos territoires. Conscients de cela, les élus des Syndicats des bassins versants Caux-Seine et de l'Austreberthe-Saffimbec ont souhaité mettre en place un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**.

Le SAGE est un **outil de gestion durable et de planification de la ressource en eau**. Il est élaboré de manière collective à l'échelle d'un bassin versant hydrographique, regroupant tous les acteurs de l'eau (collectivités, services de l'État, acteurs économiques, représentants de la société civile et protection de l'environnement, loisirs...).

Son objectif est d'**atteindre un équilibre entre protection de la ressource en eau et satisfaction des différents usages**. Il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), pour atteindre des objectifs de qualité des masses d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

On considère l'eau dans son ensemble et toutes ses dimensions, les thématiques prises en compte par un SAGE sont donc nombreuses : **la rivière, la continuité écologique, les zones humides, l'eau potable, l'assainissement, les ruissellements, l'agriculture, l'urbanisme, l'industrie, les loisirs...**

Le SAGE se compose d'un **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques** (PAGD) et d'un **règlement**, assortis chacun de documents cartographiques.

Le PAGD définit les objectifs généraux ainsi que les moyens, conditions et mesures prioritaires pour les atteindre. Il précise les maîtrises d'ouvrage, les délais et les modalités de leur mise en œuvre. Les documents d'urbanisme et les décisions prises dans le domaine de l'eau et des ICPE doivent être compatibles avec les objectifs affichés.

Le règlement du SAGE complète ou renforce certaines dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des eaux (PAGD). Ces règles sont opposables au tiers. L'animation et les études pour l'élaboration du SAGE, sont financées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le territoire du SAGE des 6 Vallées

- 395 km²
- 65 communes
- 65 000 habitants
- 2 bassins versants :
 - Caux-Seine
 - Austreberthe



Pour plus d'information, visiter le site web : <http://www.sbvcauxseine.fr/sage-role>

Enjeu milieux aquatiques

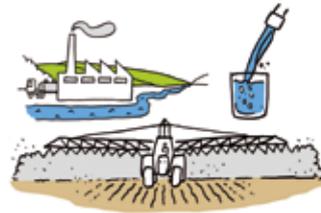
- Maintenir ou atteindre le bon état écologique des rivières.
- Préserver, restaurer et valoriser les zones humides y compris les mares.

**Enjeu inondation**

- Réduire les ruissellements.
- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations.

**Enjeu qualité de l'eau**

- Maintenir ou retrouver une eau conforme aux normes, que ce soit pour la consommation humaine ou dans les rivières.
- Pour la production d'eau potable : maintenir une eau de qualité suffisante pour ne pas avoir besoin de traitements de potabilisation lourds.

**Enjeu gouvernance et communication**

- Assurer une gouvernance et une communication efficace pour la mise en place du SAGE.

**L'état d'avancement**

- finalisation de la procédure d'élaboration du SAGE. La CLE s'est réuni à deux reprises suite à la consultation des assemblées et à l'enquête publique. Un avis favorable avec recommandations a été émis par la commission d'enquête.
- réalisation d'un Contrat Territorial Eau et Climat à l'échelle du territoire du SAGE

- démarrage de la mise en œuvre du SAGE
- reprise des actions de sensibilisation auprès du grand public

ENJEU 1 : ASSURER LA MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE ET D'UNE COMMUNICATION EFFICACES

Le syndicat mixte des bassins versants Caux Seine (SMBVCS) et le syndicat mixte de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS) engagent une **réflexion sur l'émergence d'une structure porteuse unique à l'échelle du périmètre du SAGE**.

Une première étape a été franchie en 2021 avec l'arrêté de fusion entre les SIRAS et le SMBVAS pour le 1^{er} janvier 2022.

Concernant une éventuelle fusion SMBVAS/SMBVCS une réunion d'échange a été organisée entre les présidents. Si une fusion n'est pas prévue sur ce mandat, les présidents de ces deux structures se

Dans l'année suivant la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE, un **plan de communication pluriannuel** spécifique et adapté à chaque acteur (grand public, scolaires, élus, usagers, professionnels de l'aménagement, ...) sur les divers enjeux du SAGE est réalisé.

En raison de la crise sanitaire, l'approbation du SAGE a pris du retard l'élaboration du plan de

Sensibilisation du «Grand Public» :

◆ Participation à l'organisation d'un évènement, animation d'une balade autour des zones humides et de la rivière Austreberthe et d'une animation sur la culture du risque. 600 personnes ont participé.

◆ Participation à l'évènement « en attendant Badin » organisée par la mairie de Barentin. Animation d'un atelier autour de la renaturation de l'Austreberthe et de la continuité écologique. 60 personnes ont participé à l'atelier.

◆ Animation d'une sortie autour de la renaturation de l'Austreberthe lors de l'évènement « De l'Austreberthe à l'océan » organisée à l'occasion de

Lancement d'une stratégie de **communication sur les espèces exotiques** à destination des agents des collectivités et des riverains :

sont réunis à plusieurs reprises et ont démontré leur volonté de poursuivre le travail commun entamé pendant l'élaboration du SAGE et d'inscrire cette démarche dans le temps long en :

◆ délibérant favorablement pour porter un CTEC en commun.

◆ mutualisant des moyens humains et financiers dès que cela est possible (animatrice SAGE, animateur rivière, stagiaires.).

◆ menant des actions communes de communication et de sensibilisation

communication sera menée en 2022. Cette action a été inscrite au CTEC. Une note précisant les objectifs et le contenu du plan de communication a été rédigée par l'animatrice du SAGE et facilitera la rédaction du cahier des charges.

Afin d'anticiper certaines actions de communication, une base de données des riverains des cours d'eau a été élaborée en régie.

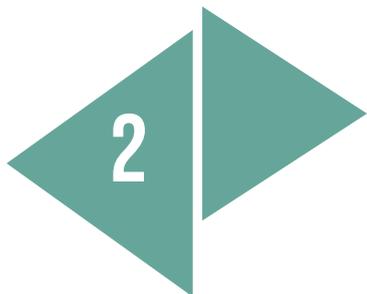
la journée mondiale des océans. 10 personnes ont participé à la balade.

◆ Animation d'un chantier participatif autour de la réhabilitation d'un ruisseau et le nettoyage de Austreberthe dans le cadre du « Day For Good » la journée solidaire organisée par Ferrero en France. 15 cadres et employés ont participé à la journée.

◆ Animation d'une randonnée autour du grand cycle de l'eau (Rand'eau) avec descente de la rivière Austreberthe en kayak. (20 participants)

◆ Animations pédagogiques auprès des 5 classes scolaires (écoles d'Yvetot, Pavilly...)

La compilation de documents de communication a été effectuée. La stratégie de communication sera incluse dans le plan de communication du SAGE.



LE SAGE DES 6 VALLÉES

Les actions de mise en oeuvre

Etablir un guide destiné aux collectivités territoriales et à leurs groupements compétents, notamment aux services instructeurs d'urbanisme : En raison de la

crise sanitaire l'approbation du SAGE a pris du retard, cette action a été reportée en 2022.

Assurer une **animation** auprès des services instructeurs et des différents maîtres d'ouvrage publics et privés du territoire intervenant sur les thématiques du SAGE : En raison de la crise sanitaire, une partie de cette action a été reportée en 2022.

animateurs BAC et bassin versant du territoire afin de trouver des pistes de mutualisation et échanger autour des CTEC.

Les actions suivantes ont été réalisées par l'animatrice du SAGE :

◆ Participation à une réunion avec la MRN au sujet du **recensement des zones humides et de la stratégie foncière** et transmission de données

◆ Organisation et animation d'une réunion avec les

◆ Participation à une réunion dans le cadre du **PLUiHD** de la CCCA et transmission de données.

ENJEU 3 : ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DES MILIEUX

AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES

Réalisation d'une cartographie des zones potentiellement constructibles situées en bordure de cours d'eau :

◆ Elaboration d'une cartographie des zones à urbaniser « zones AU » et zones urbaines « zones U » situées en bordure de cours d'eau sur le bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec

◆ Identification de projets d'aménagement existants ou à venir situés sur ces secteurs

◆ Organisation de 2 rencontres avec des porteurs de projets à Pavilly et Barentin en bordure de cours d'eau afin d'intégrer les enjeux du SAGE dans la réflexion.

Assurer une **animation** auprès des services instructeurs et des différents maîtres d'ouvrage publics et privés du territoire intervenant sur les thématiques du SAGE : En raison de la crise sanitaire, une partie de cette action a été reportée en 2022.

animateurs BAC et bassin versant du territoire afin de trouver des pistes de mutualisation et échanger autour des CTEC.

Les actions suivantes ont été réalisées par l'animatrice du SAGE :

◆ Participation à une réunion avec la MRN au sujet du **recensement des zones humides et de la stratégie foncière** et transmission de données

◆ Organisation et animation d'une réunion avec les

◆ Participation à une réunion dans le cadre du **PLUiHD** de la CCCA et transmission de données.

Mettre en valeur les zones humides du SAGE (action à mettre en place en 2 temps entre 2021 et 2022) :

◆ à travers une gestion adaptée
◆ à travers la valorisation auprès des élus et des habitants

L'objectif était de :

◆ Actualiser le fichier des zones humides du territoire
◆ Saisir les relations qu'ont les acteurs du territoire, vis-à-vis des paysages banals des zones humides afin de catégoriser les zones humides de la vallée de l'Austreberthe selon leurs potentialités de valorisation pour le grand public.

En 2021, une première étude nommée « **Valoriser les zones humides, loisirs, accessibilité et sensibilisation** » avec une approche géo-sociologique a été menée.

◆ Choix d'un site pilote, investiguer les relations des individus avec ces paysages et proposer des modalités de valorisation.

L'animatrice SAGE a assuré les missions suivantes :

- ◆ Recrutement et encadrement d'un stagiaire
- ◆ Création d'un comité de pilotage
- ◆ Suivi administratif et technique de l'étude

Cette action était prévue en deux temps entre 2021

et 2022. Compte tenu du profil du stagiaire retenu il a été décidé d'opter pour une approche plus globale sur la perception de ces zones humides par les acteurs du territoire et leur potentiel de valorisation auprès du grand public dans un premier temps. Le travail sur la gestion des zones humides comme outil de valorisation dans un deuxième temps en 2022 suite à la fusion SMBVAS/SIRAS.

ENJEU 4 : MAITRISER LES RUISSELLEMENTS

Amélioration de la connaissance sur les bétouilles et élaborer un programme d'aménagement : un stagiaire a été recruté pour le recensement des bétouilles du bassin versant de la Sainte Gertrude, évaluation de leur impact potentiel sur la qualité de la ressource et l'élaboration d'une méthodologie de

hiérarchisation.

L'animatrice SAGE a assuré les missions suivantes :

- ◆ Recrutement et encadrement d'un stagiaire
- ◆ Création d'un comité de pilotage
- ◆ Suivi administratif et technique de l'étude

La structure porteuse du SAGE identifie, en partenariat avec les collectivités ou leurs groupements compétents, des sites artificialisés anciennement utilisés, voire en friches, qui pourraient constituer des projets pilote pouvant servir de base de réflexion à des journées de sensibilisation, de discussion et d'échanges sur la **désimperméabilisation des sols**.

Deux études pilote d'évaluation du potentiel de désimperméabilisation ont émergé dans le cadre du PAPI Louviers-Austreberthe. L'animatrice du SAGE s'est chargée d'élaborer le cahier de charges et de l'animation auprès des collectivités. De plus, une note sur la politique à mener par le SMBVAS sur le sujet de la désimperméabilisation a été rédigée.



LES MISSIONS EN 2021



Le SMBV a pour missions de lutter contre les ruissellements et les inondations, afin de protéger les biens et les personnes.

Des **études hydrauliques globales et intégrées (EGI)** ont été menées afin d'identifier les causes, analyser les enjeux et proposer des actions de lutte contre les coulées de boue et les inondations (ouvrages structurants). De plus, 10 communes bénéficient aujourd'hui de Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce, ces actions sont proposées principalement aux exploitants agricoles.

Les **eaux pluviales urbaines** doivent être prises en compte dans la gestion hydraulique d'un bassin versant. Cependant, le syndicat ne réalise pas

d'études et d'aménagements qui auraient pour seul but de gérer les eaux pluviales urbaines, mais apporte de nombreux conseils aux différentes collectivités en termes de risque inondation et de gestion des eaux pluviales.

Le poste d'**animateur agricole** a pour finalité d'informer et d'assister techniquement les agriculteurs, particuliers, entreprises, communes et le syndicat dans tous les domaines liés à la gestion de l'eau en milieu rural et en particulier aux problèmes de ruissellements et d'érosion et ce, dans le souci de la protection de la ressource en eau et des inondations.



Bilan des actions 2021

Coût total des travaux : **70 551.70 € TTC**

Coût total des études : **7 056.00 € TTC**

6 mars réhabilitées (**1 870 m³** au total)

36 mètres linéaires de fascines

1 talus tampon de protection d'une habitation

4 études de conception d'aménagements

10 ha conventionnés avec la houe rotative

171 avis d'urbanisme

Ce volet concerne :

- La mise en place d'aménagements d'hydraulique douce, création et réhabilitation de mares, plantation de haies et fascines, mise en œuvre de talus plantés... Ainsi que la promotion de pratiques culturales conservatrices
- Le suivi des études et maîtrise d'œuvre, pour la conception et la réalisation des ouvrages hydrauliques
- Le suivi et l'entretien de la houe rotative
- Les avis de retournement d'herbages
- Le suivi et l'entretien des ouvrages hydrauliques
- Et les avis d'urbanisme

Le SMBV se fait accompagner dans certains cas par des bureaux d'études, souvent lorsque que les projets sont conséquents, afin de mener des études hydrauliques sur un secteur précis (identifier les problèmes existants, calculer des volumes d'eau ruisselant selon différents modèles de pluies...) puis concevoir des aménagements.

Cette année, **4 missions** ont été confiées à des bureaux d'études :

- Projet du bassin versant de la Pépinière
- Étude et conception d'une mare communale à Saint Arnoult
- Préservation des parcelles les Ruaux
- Conception ouvrages A150

Phase PRO du bassin versant de la Pépinière

En 2021, après une visite de site avec la chargée d'opération de l'AESN pour exposer les enjeux et les finalités des aménagements, une demande de

subvention a été transmise pour la phase PRO de conception des aménagements, la consultation des entreprises et le suivi de travaux.

Etude et conception d'une mare communale à Saint Arnoult

Le secteur de la route du Havre RD982, au niveau de la sortie de la route des Ruaux est un point sensible aux inondations. Le talweg aval composé de cultures, prairies et bois est sensible aux ruissellements et à l'érosion. L'objectif de la commune était de créer une mare tampon dans une parcelle cultivée, un point

bas très souvent humide. En 2021, les négociations ont eu lieu entre la commune et les propriétaires afin d'obtenir une promesse de vente. Le bureau d'études a pu dans le même temps rédiger le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, qui sera déposé en début d'année 2022.



Haies et fascines en régie

Plusieurs fascines ont été réalisées en régie durant l'hiver 2021. Les branches et pieux de saules utilisés sont issus de tailles de fascines existantes sur nos ouvrages hydrauliques ou en berges de rivières.

Ces aménagements sont réalisés par l'animateur agricole avec l'aide de l'agent d'entretien des rivières et l'agriculteur lorsque qu'ils sont prévus sur des parcelles agricoles.

1/ Fascine des retenues de Valliquerville

Cette fascine de 15 mètres linéaires joue un rôle hydraulique, elle permet de filtrer les limons avant les bassins de régulation des eaux de ruissellement.

Les boutures de saules apporteront rapidement de l'ombrage aux animaux qui pâturent la parcelle.

Coût de l'aménagement : **0 €**

Financement : **0 €**



2/ Fascines agricoles à Anquetierville

Nous avons été sollicités sur la commune d'Anquetierville par un agriculteur pour mettre en place des fascines sur ses parcelles. Celles précédemment réalisées sur son exploitation ont démontré leur efficacité. C'est pour cette raison qu'il nous a contacté pour renouveler la démarche.

L'agriculteur étant lui-même équipé d'une mini-pelle, il a pu réaliser la tranchée d'ancrage et battre les pieux de saules.

Coût de l'aménagement : 0 €

Financement : 0 €



Première fascine de 6 m linéaires



Seconde fascine de 15 m linéaires réalisée à la suite



Réhabilitation de mares

L'Histoire des mares est liée à celle de l'Homme. La plupart d'entre-elles ont en effet été creusées et entretenues afin de répondre à des besoins en eau liés à divers usages.

Les mares répondaient en premier lieu à un besoin en eau pour : un usage **domestique** (cuisine, toilette, lessive), un usage lié aux **activités artisanales** (vannerie, tannage, brassage du cidre, forge...) ou un **usage agricole** (irrigation, abreuvoir).

Avec le développement des réseaux d'eau potable, l'utilité des mares est devenue moins perceptible.

Beaucoup ont alors disparu, soit naturellement, du fait d'un manque d'entretien, soit par comblement volontaire. On estime qu'il reste actuellement 10% des mares qui existaient sur le territoire national au début du XXème siècle.

Ce n'est pas réellement la perte d'utilité qui a entraîné la disparition de ces mares, mais plutôt la méconnaissance de leurs rôles dans notre environnement. Dès lors, il est important de rappeler ces rôles pour justifier l'intérêt que l'on doit leur porter.

Intérêts hydrauliques :

En freinant l'écoulement des eaux de pluies, la mare contribue à :

- **limiter l'érosion** des terres agricoles, au même titre que les haies et les fossés
- **atténuer l'engorgement** des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration lors des pluies d'orage, en retenant une partie des eaux de ruissellement
- **améliorer la qualité des eaux de ruissellement**, en ayant un rôle d'épuration

Réservoir de biodiversité :

La mare est un écosystème d'une grande diversité animale et végétale. De nombreuses espèces

dépendent de ces eaux stagnantes pour vivre, se reproduire, se nourrir ou s'abreuver.

Réserve d'eau dans la lutte contre l'incendie :

Pour pallier l'insuffisance du débit de conduite d'eau, principalement en milieu rural, la mare peut être utilisée efficacement pour lutter contre les incendies.

Réserve d'eau d'appoint pour certains usages :

Pour ne pas gaspiller la ressource en eau potable, il est possible d'utiliser l'eau de la mare pour un certain nombre d'utilisations occasionnelles telles que l'arrosage du jardin.



Erosion / ruissellement / inondation

1-1/ Mares et noues à Sainte Marie des Champs

Avant la réalisation des travaux, la mare présente à Sainte-Marie des Champs était envasée et totalement fermée par la végétation.

La noue d'arrivée d'eau a également été retravaillée. Les **enrochements** ont été pris en charge par la direction des routes afin d'accompagner les écoulements acheminés par le fossé de la RD6015 provenant du bassin versant (urbains, agricoles

et voiries). L'enrochement permet de casser les écoulements pour réduire leur vitesse et limiter l'érosion ainsi que la formation d'une ravine dans la noue.

Au sein de cette noue, des **piquets bois** ont été installés afin de piéger les plastiques et les divers débris provenant des usagers de la route et ainsi éviter qu'ils soient déversés dans la mare.

Avant travaux



Après travaux



1-2/ Noue en aval de la mare de Sainte Marie des Champs

Cette noue permet de récupérer les eaux du débit de fuite de la mare mais également les eaux de voiries communales de la pépinière.

Il a été choisi, en sortie de débit de fuite, au vu du débit d'eau et de la pente assez importante, de mettre en place un **enrochement** afin de limiter le ravinement de la noue. Cet enrochement a été répété sous forme de **redents**.



2/ Mare à Croixmare

Cette mare, située au hameau Yvelin, se trouve sur un axe de ruissellement agricole. Celle-ci s'est retrouvée envasée après quelques coulées de boues. Il était donc nécessaire de la curer. Dans le même temps, les **berges ont été réhabilitées**.

Un travail a également été mené à l'amont dans une démarche d'aménagement à l'échelle du sous

bassin versant. En effet, une **haie** a été plantée entre les parcelles agricoles à l'amont de cet axe de ruissellement, de manière à bloquer les limons et à limiter les départs de terre vers la mare à l'aval et ainsi éviter qu'elle se comble.

Avant travaux



Erosion / ruissellement / inondation

Après travaux



3/ Mare à Allouville-Bellefosse

Lors d'un curage de cette mare il y a une dizaine d'années, la couche imperméable avait été abimée, faisant que celle-ci ne retenait plus l'eau, même en hiver.

Pour permettre à la mare de retrouver son

étanchéité, une **couche d'argile** suivie d'un **complexe bentonitique** ont été ajoutés dans le fond, recouverts ensuite par 20 cm de terre végétale. Les berges ont également été terrassées.

Avant travaux



Après travaux



4/ Mare à Anquetierville

Avant son aménagement, cette mare était envasée. Elle est située dans un corps de ferme où les bovins y avaient accès engendrant un piétinement des berges qui empêchait le développement d'une flore diversifiée alors que celle-ci est indispensable à la vie dans la mare. Les plantes y ont, en effet, plusieurs fonctions importantes :

- elles libèrent de l'**oxygène** qui permet aux animaux aquatiques de respirer ;
- elles participent activement à l'**épuration de l'eau** ;
- elles forment des **habitats très variés pour de nombreux animaux** ;

- elles constituent la base de la **chaîne alimentaire** ;
- elles servent de support pour la **reproduction de nombreux animaux** ;

Plus la diversité floristique de la mare est importante, plus la faune sera riche et diversifiée.

La mare a été curée, les **berges ont été talutées** et la **surverse a été remise en état**. Il a été choisi de laisser la végétation hydrophile recoloniser naturellement les berges.

Avant travaux



Après travaux



5/ Mares à Saint Arnoult

Cette mare récupère essentiellement les **eaux de la voirie**. Avant les travaux, elle était comblée par la massette. Elle a donc été curée, ses berges redessi-

nées en pente douce et les saules ont été taillés. Un chêne y a été planté.

Avant travaux



Du fait de la proximité de la forêt domaniale de Maulévrier, cette mare est intéressante pour la **reproduction des amphibiens**. Ces derniers passent la majeure partie de leur vie sur la terre, en forêt, et ne se déplacent vers les plans d'eau que pour la période de reproduction (entre la fin de l'hiver et le début de l'été).

La forêt présente un microclimat qui leur est particulièrement favorable. Ayant qu'un épiderme délicat pour les protéger des influences

Une deuxième mare, située dans le corps de ferme de l'exploitant a également été réhabilitée. Celle-ci gère toutes les **eaux de ruissellement du corps de ferme**.

Avant travaux



Après travaux



environnementales, ils recherchent les habitats frais, humides et ombragés durant les périodes de sécheresse ou lors d'une exposition directe au soleil où l'humidité de leur peau peut diminuer très rapidement.

Durant chaque période de reproduction, cette mare présente plusieurs m2 de pontes de grenouilles, preuve de l'importance de celle-ci en terme de biodiversité.

Sa position sur le talweg protège le Hameau des Riaux, situé en aval, qui est sensible aux inondations.

Après travaux



Conseils en hydraulique douce et aménagements de bassin versant

Durant l'année 2021, l'animateur a été amené à rencontrer différents propriétaires, agriculteurs et collectivités pour apporter des **conseils dans la gestion des ruissellements**. Ces dossiers ne font pas toujours l'objet d'une demande de subvention et d'un projet porté par le syndicat.

A titre d'exemple, nous avons travaillé au Hameau du Genetay sur la commune de Rives-en-Seine,

pour résoudre un problème d'inondation de deux propriétés bâties.

Le travail de concertation avec les riverains, l'agriculteur exploitant ainsi que les élus de la commune ont permis d'aboutir à l'aménagement d'un talus et de noues sur la voirie pour solutionner cette problématique.

Avant



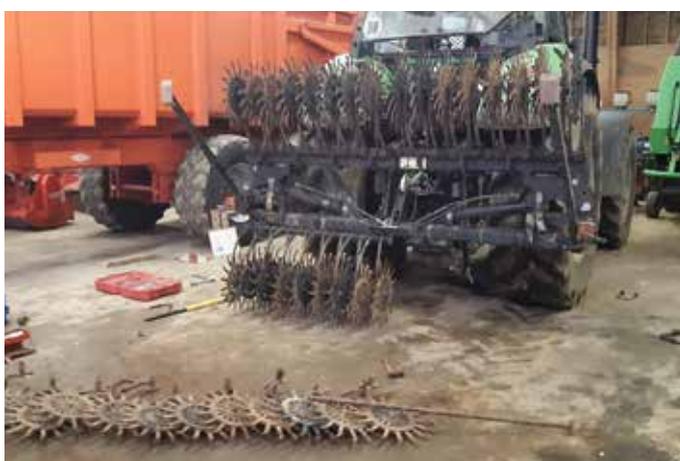
Après



Fonctionnement de la houe rotative

Il y a eu seulement **10 ha d'écroûtés** en 2021, principalement sur les cultures d'hiver. Les variations importantes d'utilisation de ce matériel d'une année sur l'autre s'expliquent par les conditions météorologiques dans les premiers mois où la culture est en place. A l'inverse de l'année 2020 les céréales semées en automne 2019 ont été implantées dans de bonnes conditions et ont vite poussé avant les pluies hivernales.

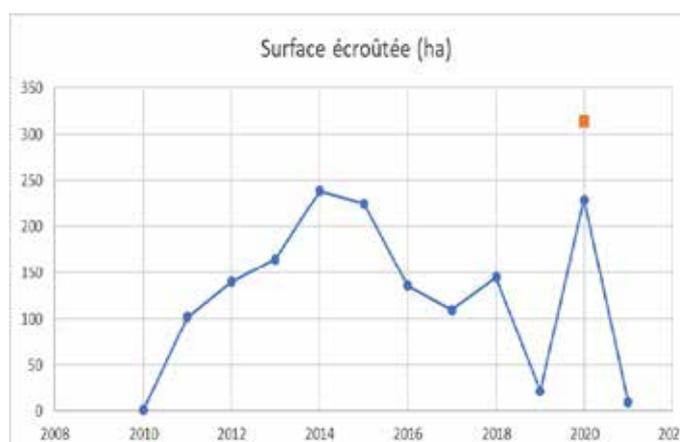
Au printemps, malgré les orages du mois de juin la houe n'a pas été utilisée en raison des stades végétatifs du maïs trop avancés. C'est la bineuse qui a pris le relais pour casser la croûte de battance formée entre les rangs de maïs et aérer le sol.



En 2021, soit 11 saisons après l'achat de cet outil, nous avons atteint les **1 525 ha** écroûtés.

La révision de l'outil pour la campagne a été effectuée en début d'année, en régie par l'animateur et par un salarié de l'exploitation du lycée agricole d'Yvetot. Nous avons remplacé la moitié des ressorts sur la partie centrale de la houe, soit 30 ressorts qui jouent un rôle de pression sur la roue dentée qui vient au contact du sol et casser cette croûte de battance. Les 30 autres ressorts devront être remplacés en 2022. La position des feux de signalisation a été modifiée par la société AMS afin de les protéger des projections de terre.

Une fiche de communication réalisée par l'animateur agricole est remise aux utilisateurs pour expliquer le fonctionnement du matériel (et évolue constamment en fonction des retours d'expérience de chacun).



Les avis de retournement d'herbage

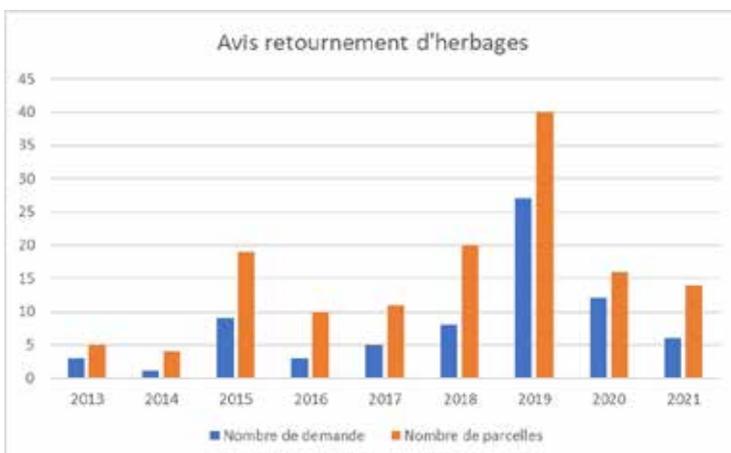
Depuis la sortie de l'arrêté préfectoral, le SMBV délivre un **avis** pour chaque demande de retournement d'herbage.

Pour cela, l'animateur agricole, son vice-président et l'agriculteur demandeur se rendent sur la parcelle pour visualiser les enjeux en aval et se rendre compte du risque éventuel entraîné par le retournement.

A partir de cette visite, le SMBV émet un avis sur ce retournement, **favorable ou défavorable avec ou non l'obligation d'apporter des mesures compensatoires de type bande enherbée, fascine ou talus busé**. Le

maire de la commune concernée est aussi consulté, ainsi que les membres du bureau. Une copie de ce courrier est envoyée systématiquement à la DDTM, aux mairies ainsi qu'au SAGE des Six Vallées.

Bilan de l'année 2021 : 45 ha diagnostiqués



Gestion, suivi et entretien des ouvrages hydrauliques

Le SMBV réalise un suivi régulier et exceptionnel en cas de fortes pluies de ses ouvrages de lutte contre les inondations. Ces visites ont pour objectifs de vérifier le bon état de ses ouvrages de régulation, d'entretenir les points sensibles comme les arrivées d'eau et les grilles d'embâcles en amont des débits de fuite, afin de garantir le **bon fonctionnement lors d'évènements pluvieux**.

L'entretien des ouvrages passe également par la **gestion de l'herbe**. Cela se fait de différentes manières selon l'ouvrage :

- avec une entreprise dans le cadre d'un contrat d'entretien annuel,
- par pâturage,
- ou en régie, c'est alors l'agent d'entretien, Jean-Pierre Babois qui s'en charge.

L'animateur agricole se charge de la rédaction du cahier des charges, de la consultation des entreprises et du suivi des chantiers d'entretien. Un intérêt particulier est porté sur le respect de la biodiversité. Les périodes d'interventions tiennent donc compte de la ponte des oiseaux nidificateurs, des batraciens et amphibiens.

Toujours dans un souci de respect de l'environnement, dans la mesure du possible, nous essayons de **favoriser le pâturage** de nos emprises. Pour cela, des conventions ont été signées avec différents éleveurs du territoire : le syndicat met à disposition gratuitement la parcelle, l'éleveur doit entretenir l'herbe en contrepartie.

En 2021, des contrats d'entretien ont été passés avec 3 entreprises, essentiellement pour le **broyage d'herbe** sur les bassins :

Jardivert : Lot 1 pour un montant de 2 700.00 € TTC ainsi que le débroussaillage du secteur du Val au Cesne

Les 2ifs : Lots 2, 3 et 4 pour un montant de 6 336.00 € TTC

A2E Paysage : Lot 5 et 6 pour un montant de 4 776.00 € TTC

Nous avons quelques fascines sur nos ouvrages, positionnées en amont pour filtrer les ruissellements agricoles et ainsi limiter l'envasement de nos retenues. Ces **fascines** demandent un entretien

tous les 2 ans qui consiste à couper les branches de saules qui ont atteint un diamètre de 1 à 2 cm, pour recharger la fascine et ainsi la faire perdurer. Ce travail est effectué en régie.



D'autres opérations plus ponctuelles ont été réalisées dans l'année :

- **Coupe des saules, broyage et évacuation des branches** sur les retenues du carreau et de l'enfer à Flamanville (4 080 € TTC)
- **Curage des noues** sur la retenue de Loumare à Ste Marie des Champs (696 € TTC).
- **Curage de la retenue** du carreau à Flamanville (14 952 € TTC).



Le volet urbanisme

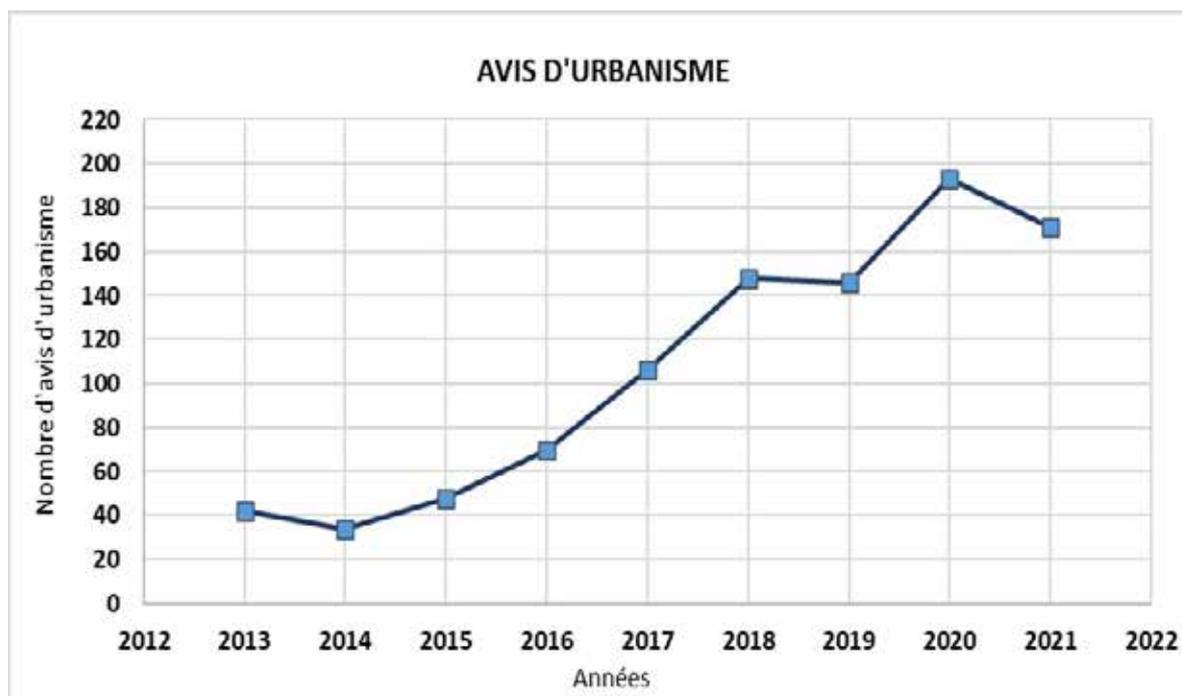
La gestion des eaux de ruissellements urbaines ne fait pas partie des compétences du SMBV, elle appartient aux communes ou aux intercommunalités. Seulement, **les eaux urbaines doivent être prises en compte dans la gestion hydraulique d'un bassin versant**. Le SMBV ne réalise pas d'études ou d'aménagements qui ont pour seul but de gérer les eaux pluviales urbaines. Il apporte principalement de nombreux conseils aux différentes collectivités.

Le SMBV est consulté par la DDTM, le service urbanisme des communes ou communautés de communes, agglomération et métropole. L'animateur se déplace sur le terrain pour constater si le projet n'est pas situé en zone inondable ou impacté par un axe de ruissellement. Depuis mai 2020, le Plan de Prévention des Risques Inondation Rançon-Fontenelle est approuvé, c'est un document opposable, mais aussi un outil d'aide à la décision non négligeable.

Ensuite notre regard porte sur la gestion des eaux pluviales. Est-elle prise en compte dans le projet ? De quelle manière ? Les ruissellements générés par

le projet auront-ils un impact sur la situation en aval ? Nous rappelons régulièrement au demandeur de gérer ses eaux pluviales à la parcelle. Dans certains cas lorsque le projet d'urbanisme rencontre des difficultés, des rendez-vous de terrain sont organisés en présence de M. Joël LESOIF, Vice-président du SMBV, le Maire de la commune concernée, le service urbanisme et le demandeur du permis.

Entre 2014 et 2020, le nombre d'avis délivrés par le SMBV était en augmentation constante. En 2021, une légère baisse a été constatée. En effet, 171 avis ont été rédigés contre 193 l'année précédente. En 2021, une subvention du département de 50 % a été accordée pour la création d'une plaquette sur la gestion des eaux pluviales à l'attention des concepteurs, des aménageurs et des futurs propriétaires.



Signature de la convention BAC de Maulévrier

Le SMBV a signé une **convention de partenariat** avec Caux Seine Agglo en octobre 2021 pour le pilotage et l'animation des opérations d'amélioration de la qualité des eaux souterraines et de lutte contre les phénomènes d'érosion et de ruissellement à l'échelle du Bassin d'Alimentation des Captages de Maulévrier/St-Arnoult :

- SMBV : compétence érosion/ruissellement
- Caux Seine agglo : compétence protection de la ressource

Caux Seine agglo exploite depuis plusieurs années une vingtaine de captages destinés à l'alimentation en eau potable (AEP) de son territoire.

Afin de contribuer à la distribution d'une eau de qualité, une politique de protection de la ressource est notamment appliquée à l'échelle des Bassins d'Alimentation des Captages (BAC) de son territoire.

Certains d'entre eux sont identifiés prioritaires au Grenelle de l'Environnement et/ou à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ce qui impose à la collectivité la mise en place d'une politique « protection de la ressource ». Ce dispositif, cadré par les services de l'Etat et financé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, s'articule autour de la co-construction et la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel répondant aux problématiques de pollutions des eaux souterraines.

Le BAC de Maulévrier Sainte Gertrude/Saint Arnoult possède 4 captages identifiés stratégiques dans le schéma d'alimentation en eau potable de Caux Seine agglo. La ressource est dégradée essentiellement par des phénomènes de turbidité. Les taux de nitrates et de pesticides ne dépassent pas le seuil de potabilité. Afin de protéger préventivement ces captages, Caux Seine agglo a engagé des diagnostics agricoles en 2020 dans le but d'établir un programme d'actions. En parallèle, le diagnostic des phénomènes de ruissellement et d'érosion pourraient être réalisés et aboutiraient à la création d'un Plan d'Aménagements

d'Hydraulique douce dont l'objectif sera de diminuer la turbidité aux captages.

D'une surface de 8 903 ha, le BAC de Maulévrier/St-Arnoult représente 51% du territoire du SMBV. Dans le cadre de sa compétence «érosion/ruissellement», le SMBV est amené à réaliser des actions de sensibilisation auprès de la profession agricole de son territoire. Il supervise également la réalisation de travaux de lutte contre les phénomènes d'érosion et de ruissellement. L'ensemble de ces missions permettent de limiter le risque « érosion/ruissellement » et contribuent directement et/ou indirectement à la protection de la ressource en eau. Dans le cadre du 11ème programme de l'AESN et des Contrats d'animation de «Territoire Eau et Climat», l'agence tient également à avoir une meilleure lisibilité sur la complémentarité des deux structures, afin d'éviter les doublons d'actions.

CauxSeine agglos'engage à participer financièrement, à hauteur de 10 %, pour les travaux d'aménagements d'hydraulique douce à enjeu protection de la ressource du SMBV. L'enveloppe financière de Caux Seine Agglo pour ces travaux est plafonnée à 10 000 € par an. Avec un financement de 10% également du SMBV Caux Seine, et dans le cadre du maintien des aides de l'AESN à hauteur de 80%, ces aménagements seront financés à hauteur de 100% uniquement sur ce territoire du BAC de Maulévrier. Actuellement l'étude sur le BAC menée par Caux Seine Agglo est en phase 3 et consiste en l'élaboration du plan d'actions agricoles.



Formation des étudiants

• **Intervention en classe et sortie terrain auprès d'étudiants**

Pour la deuxième année consécutive, l'animateur agricole est intervenu auprès d'étudiants en classe de BTS Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole, afin de les sensibiliser à nos métiers d'animateur.

L'objectif était de présenter les pratiques en cours en matière d'agriculture, de gestion des ruissellements afin de limiter l'érosion des sols, les inondations mais aussi de protéger la ressource en eau.

En 2021 l'animatrice du Bassin d'Alimentation des Captages de Maulévrier a été associée pour offrir aux étudiants un regard et une analyse de terrain plus complets.

Sur le terrain, le chemin inverse de l'eau a été effectué, en partant du captage, pour monter vers le plateau agricole, en passant par les bétouilles et les différents aménagements d'hydrauliques douce

mis en place sur le talweg (haies, fascines, bandes enherbées, mares tampons).

Les étudiants se sont montrés intéressés et très curieux de la nature de notre relation avec les agriculteurs. Ils seront eux-mêmes de futurs agriculteurs, mais aussi des conseillers de gestion ou techniciens de coopératives...



• **Projet étudiants BTS**

Nous avons reçu un groupe d'étudiants du lycée agricole d'Yvetot qui souhaitait travailler sur les rôles du Syndicat des Bassins Versants dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols, les inondations et la protection de la ressource en eau. En présence de l'animatrice protection de la ressource de Caux Seine Agglo, nous avons pu répondre aux questions que pourraient se poser les agriculteurs. L'utilisation d'un drone pour survoler le territoire et les aménagements réalisés par le SMBV a permis d'imager le reportage qui a été le support de leur examen professionnel.



• **Stagiaire hydraulique douce**

Un stagiaire en 1ère année de Master était présent au SMBV sur une période de 2 mois avec pour mission de travailler sur des projets d'hydraulique douce comme les réhabilitations de mares mais aussi la mise en place de haies et fascines. Le stagiaire a assisté aux rencontres avec les propriétaires et agriculteurs, il a participé aux diagnostics de terrain permettant ensuite d'établir les notes techniques descriptives des différents aménagements proposés.



LES MISSIONS EN 2021

Milieux aquatiques : les rivières et zones humides

Le SMBV a également pour missions la Gestion des Milieux Aquatiques, afin de les protéger et de les mettre en valeur, dans le respect des écosystèmes. Il intervient sur 17 km de réseau hydrographique, représentés par 4 cours d'eau principaux et 83 ha de zones humides.

Des **études hydrauliques, RCE** (Restauration de la Continuité Ecologique) et un **PPRE** (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau) ont été menés afin d'identifier les problématiques, analyser les enjeux et proposer des actions de gestion des milieux aquatiques. Le SMBV œuvre aussi par la mise en place de «Notes

de Gestion» sur les zones humides orphelines, qui ne sont pas gérées.

Le poste d'**animateur rivières et zone humides** a pour objectifs d'informer et d'assister techniquement les propriétaires riverains, les entreprises, les communes, les intercommunalités et le SMBV, dans tous les domaines liés à la gestion des milieux naturels. En particulier aux problèmes de gestion des cours d'eau et de valorisation des zones humides, dans un souci de sauvegarde de la biodiversité, de la protection de la ressource en eau et de la lutte contre les inondations.

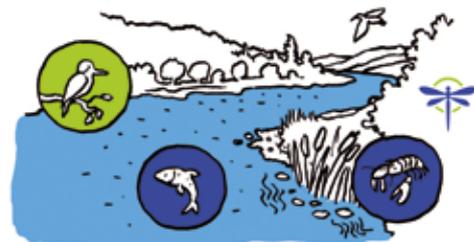
Les missions de l'animateur rivière et zone humide :

- Communication et information auprès des riverains,
- Conseil technique d'entretien et d'aménagement,
- Assistance technique dans le cadre de travaux en régie,
- Montage des dossiers et plans de financements,
- Mise en place et suivi des programmes pluriannuels à 5 ans sur les rivières,
- Restauration de la Continuité Ecologique,
- Suivi des mares communales,
- Conception de projets d'aménagements rivières, mares et zones humides,
- Et les animations scolaires.

Ce pôle de compétences est instauré afin d'obtenir une gestion globale des cours d'eau pour lutter contre les inondations, améliorer la qualité hydrobiologique et retrouver un équilibre piscicole remarquable. Le tout, dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

L'animateur a aussi le rôle d'encadrement, auprès de l'agent d'entretien des rivières, dont les missions

sont multiples et toutes aussi importantes : entretien courant des rivières (nettoyage divers...), gestion des embâcles, du faucardage, des atterrissements, la régulation des nuisibles, l'aménagements des rivières dans le cadre de projets en régie, le suivi des chantiers réalisés et bien-sûr, le relationnel avec les riverains.



Milieux aquatiques : les rivières et zones humides

Bilan des actions 2021

Coût total des travaux : **76 569.10 € TTC**

Coût total des études : **44 958.18 € TTC**

157 rats musqués et ragondins capturés

17 km de linéaire de rivières entretenus

83 ha de zones humides



Les écosystèmes aquatiques en bon état rendent de nombreux services à notre société. La plupart de ces services dépendent de l'état de conservation de ces écosystèmes et des fonctions écologiques qu'ils peuvent assurer. Les capacités des milieux aquatiques et humides à fournir ces services fondamentaux, sont souvent dégradés du fait des

altérations hydromorphologiques portant atteinte à la dynamique fluviale et au bon fonctionnement de l'hydrosystème. La préservation des cours d'eau, la reconquête de conditions favorables à un bon état écologique pour les cours d'eau dégradés, voire leur création en contexte urbain, sont donc des enjeux essentiels pour notre société.

Suivi qualité des rivières

Le SMBV a mis en place depuis 2007, un suivi qualitatif bi-annuel des cours d'eau de la Rançon, de la Fontenelle, de la Sainte Gertrude et de l'Ambion. Dans ce suivi, un Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) et des analyses d'eau sont à réaliser à raison de 2 stations par rivière, soit un total de 8 stations à analyser. Les analyses d'eau et de sédiments ont lieu

6 fois par année (un prélèvement tous les deux mois) sur un total de 3 stations.

Une étude devait être lancée en janvier 2021 mais la réponse positive de l'Agence de l'eau étant arrivée dans le courant du printemps, il a été décidé de décaler le suivi en janvier 2022.

LES MISSIONS EN 2021

Milieux aquatiques : les rivières et zones humides

CARSO - LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON
Laboratoire agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Bilan de la qualité hydrobiologique 2019

	Ste Gertrude Amont	Ste Gertrude Aval	Ambion Amont	Ambion Aval	Rançon Amont	Rançon Aval	Fontenelle Amont	Fontenelle Aval
Code	03205250	03205850	03206085	03204160	03205000	03204160	03205000	03205050
Eq. IBGN	17	15	15	20	16	16	15	16
GFI	8	8	6	8	7	7	7	8
Richesse	33	27	36	45	34	33	31	32
IBD	18.6	16.9	16.8	16.3	15.6	15.7	16.2	16.6
Tax. dominants	DTEN ADMI ENVE APED SPIN	ADMI APED SPIN	SPIN ADMI SLEP	ADMI PSBR NTPT	APED PTLA ADMI	APED ADMI PTLA RABB	SPIN ADMI SSVE	SPIN ADMI NCTE APED

Evolution de la qualité hydrobiologique

		Sainte Gertrude		Ambion		Rançon		Fontenelle	
		Amont	Aval	Amont	Aval	Amont	Aval	Amont	Aval
		03205250	03205850	03206085	03204160	03205000	03204160	03205000	03205050
2008	IBGN	15	12	17	13	15	14	13	14
2009	IBGN	14	12	17	13	14	12	15	14
2010	IBGN	12	11	15	10	15	15	16	17
2011	IBGN	11	12	14	15	15	15	15	17
2012	IBGN	11	15	15	14	17	14	15	16
2013	IBGN	10	10	10	13	14	14	14	14
2016	Eq. IBGN	15	14	14	12	15	15	13	14
2017	Eq. IBGN	15	17	16	15	17	15	16	15
2019	Eq. IBGN	17	15	15	20	16	16	15	16

Programme pluriannuel de restauration et d'Entretien des rivières

En 2021, le SMBV a lancé la révision de son Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des rivières sur l'ensemble du réseau hydrographique qu'il a en gestion dans le cadre de la GEMAPI.

Le bureau d'étude recruté à cet effet a donc réalisé les phases 1, 2 et 3 du projet à savoir : l'état des lieux, le diagnostic des rivières (lit mineur et lit majeur) et

réalisé un programme d'actions diverses et variées. L'étude s'achèvera dans le courant de l'année de 2022 et sera soumise aux services de l'Etat afin d'obtenir une autorisation au titre de la Loi sur l'eau afin de pouvoir mettre en place les différentes actions dans les 5 années à venir.

Suivi mares

Afin d'inscrire les mares dans sa nouvelle politique de gestion de l'eau à la fois quantitative et qualitative, le SMBV a effectué un recensement et une caractérisation des mares de son territoire en vue d'établir une stratégie d'action.

Une importante campagne de terrain a été menée en

2008, 2016 et 2020 par trois stagiaires. Au cours de cette prospection, différentes informations récoltées ont permises de faire une évaluation globale de l'état hydraulique (dimension, origine de l'eau, présence de limon, etc.) et écologique (biodiversité, envasement, état des berges, etc.) de chaque mare.

Milieux aquatiques : les rivières et zones humides

Environ 300 mares ont été ainsi caractérisées.

Le nombre important de mares a contraint le SMBV à choisir une stratégie basée sur l'effet «boule de neige» afin d'étendre les bonnes pratiques de gestion et de réhabilitation auprès des propriétaires privés qui détiennent la quasi-totalité des mares du territoire. Dans cette conjoncture le SMBV s'est lancé en 2016 sur 4 axes de travail :

🔴 sensibilisation et collaboration avec les communes afin de créer un réseau de mares communales « exemplaires » en termes de gestion et de réhabilitation

🔴 pédagogie auprès des scolaires

🔴 sensibilisation des propriétaires privés

🔴 réflexion sur les ouvrages du SMBV et leur capacité à accueillir plus de biodiversité notamment à travers l'implantation de mares dans leur emprise.

Le SMBV a, depuis quelques années, réalisé plusieurs restaurations ou créations de mares sur son territoire, notamment chez des particuliers ou des agriculteurs.

Depuis 2016, les mares communales ont intégré le programme d'action, et le syndicat est monté en puissance sur cette thématique. A ce jour, aucune de ces mares n'a fait l'objet d'un suivi écologique, et le SMBVCS voudrait combler cette lacune afin de pouvoir mettre en évidence les plus ou moins-values environnementales des actions menées par le syndicat sur ces mares.

Le SMBV a donc réalisé en 2021 le recrutement de l'entreprise et la recherche de financements.

L'instruction à l'agence de l'eau a pris plus de temps que prévu initialement, obligeant le SMBV à décaler son suivi à partir de janvier 2022.

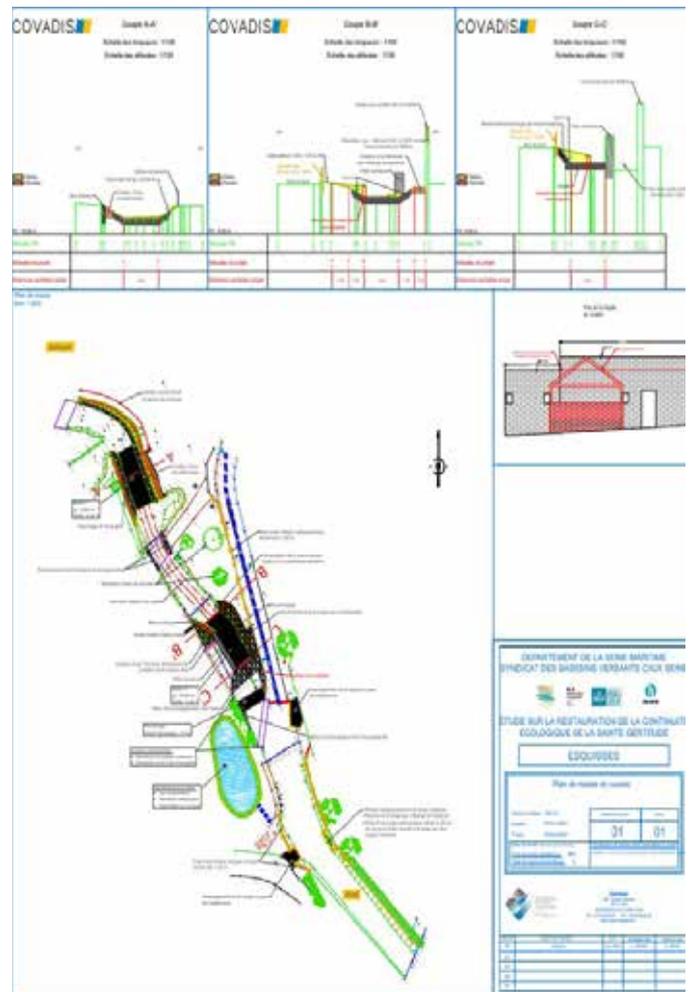
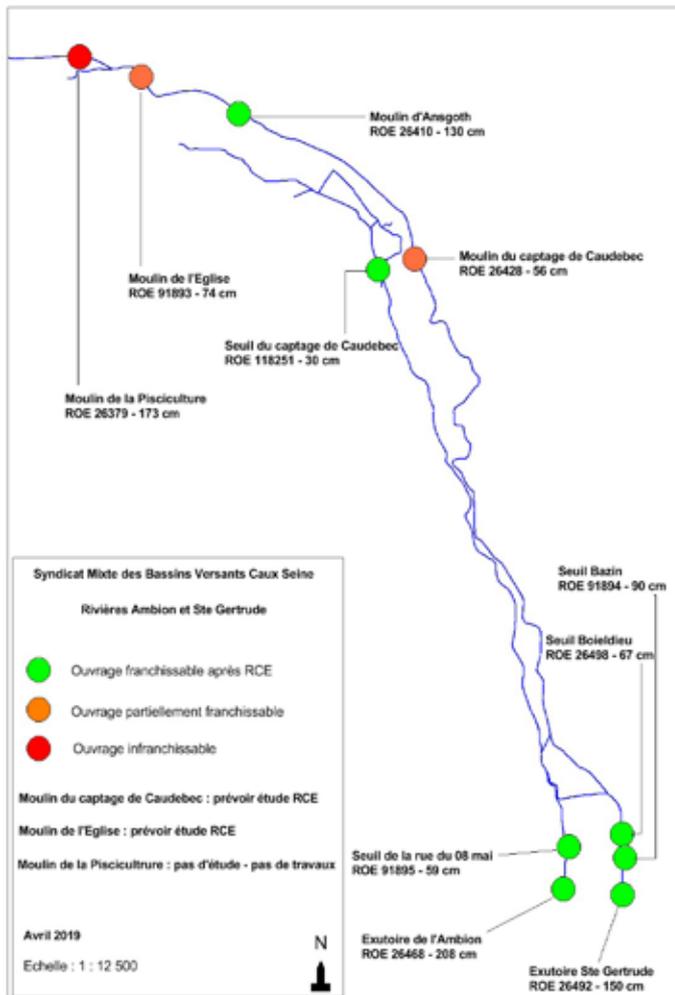
Rétablissement de la continuité écologique de la Sainte Gertrude

Le SMBV, en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI), possède les compétences études et travaux qui lui ont été transférées par les EPCI-FP. L'une de ces missions consiste à restaurer la continuité écologique des 4 cours d'eau principaux : La Rançon, La Fontenelle, l'Ambion, la Sainte Gertrude et leurs affluents (Le Perroy, Le Brébec, La Neuville et La Minérale).

Restaurer la continuité écologique est une des conditions pour atteindre le bon état des milieux aquatiques d'ici 2025, objectif fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le classement des cours d'eau est un outil qui contribue à la préservation et à la restauration de la continuité écologique.

Le SMBV réalise donc depuis 2010 des opérations de restauration de la continuité écologique, en agissant principalement sur les ouvrages qui entravent la libre circulation de l'eau, des sédiments et des poissons, comme les seuils, les moulins, les turbines...etc, présents dans le lit mineur des rivières.

Le SMBV a lancé en 2021 une étude sur les deux derniers ouvrages aménageables de la vallée de la Sainte Gertrude. Les 2 seuils ont été étudiés par le bureau d'étude SOGETI qui a proposé en 2021 un projet. Ce dernier a été présenté aux propriétaires, aux élus et financeurs. A ce jour, nous finalisons le Dossier de Consultation des Entreprises afin de lancer le marché de travaux dans le courant de l'année 2022.

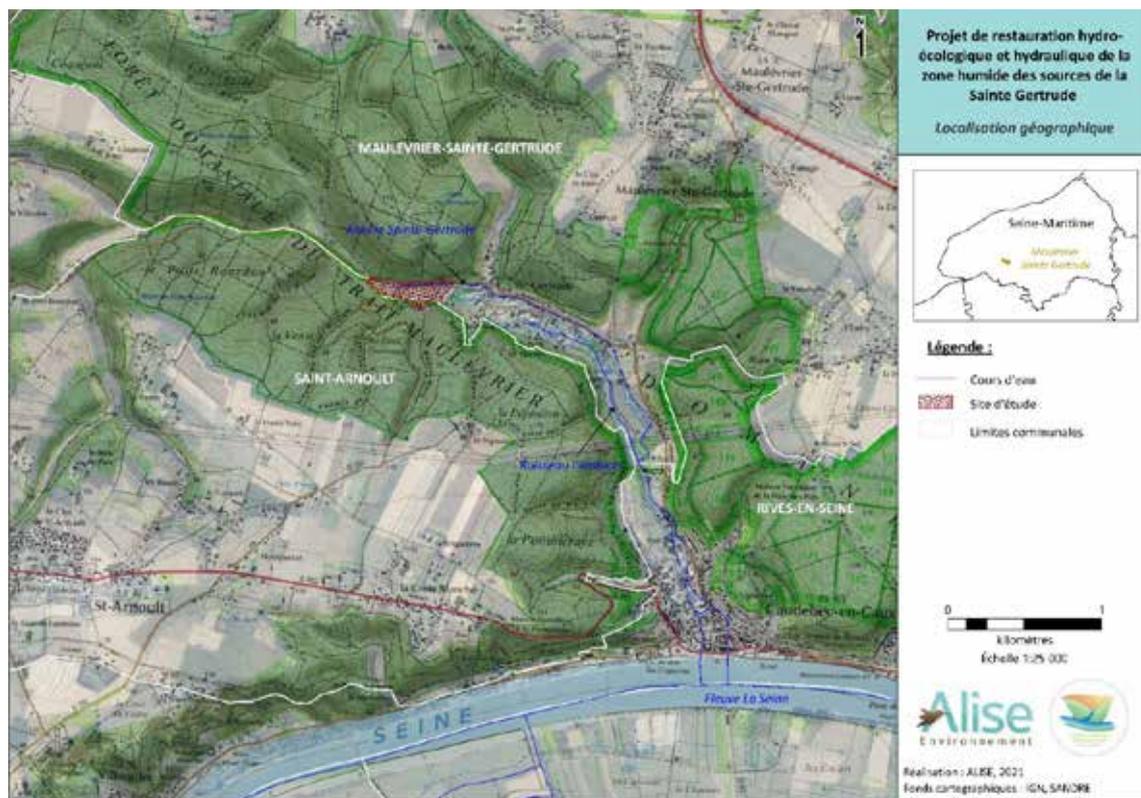


Restauration de la Zone Humide des Sources de la Ste Gertrude

Le SMBV a missionné un maître d'œuvre pour la restauration et l'aménagement de la zone humide des sources de la Sainte Gertrude, située sur la commune de Maulévrier Sainte Gertrude, dans l'objectif de restaurer les continuités écologiques, les habitats de la rivière et de la zone humide, dans le respect du fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

L'aspect de la protection des personnes et des biens est aussi pris en compte. Cette zone humide est propriété de l'Etat Français. Elle est actuellement gérée par l'Office National des Forêts, qui délègue provisoirement la maîtrise d'ouvrage au SMBV le temps de l'étude et des travaux.

Milieux aquatiques : les rivières et zones humides



Réhabilitation de la mare communale de Motteville

Le projet de réhabilitation de la mare communale de Motteville fait partie des actions du plan de restauration des mares du SMBV initié en 2016.

Vous trouverez ci-dessous les 6 points d'argumentations, qui ont poussé le Syndicat à soutenir la commune de Motteville sur ce projet.

• Intégrée à un réseau de mares existant

Cette grande mare située très en amont du bassin versant de la Rançon fait partie d'un réseau de mares présentes sur le territoire communal de Motteville. Cette mare, au centre du village, est une zone qui permet la migration des amphibiens et des odonates entre les mares situées au Nord et au Sud de la commune.



• Qualité des eaux et des milieux

Cette mare récupérerait il y a encore quelques années les eaux de traitement de la station d'épuration située au Sud-Est de la mare. Depuis les derniers aménagements de la communauté de communes, notamment la création d'une zone d'infiltration au niveau du hameau du Pré, les eaux usées ne se jettent plus dans la mare communale.

Cette situation à deux effets sur l'environnement de la mare :

1 / Les eaux usées étant redirigées ailleurs participent à l'amélioration de la qualité de l'eau de la mare et de ses habitats.

2 / La déconnexion de l'alimentation en eau favorise, en période estivale, un assèchement de la mare, qui peut être assez sévère en période de sécheresse. Cet assèchement est d'autant plus accentué que la mare, fortement envasée, ne possède pas de zone profonde mais un plancher uniforme très vaseux, n'excédant pas 30 cm de profondeur d'eau en période humide normale.

Le projet prévoit un curage de la mare afin de retrouver une profondeur plus importante et diversifiée, et ainsi offrir aux milieux aquatiques et à leurs habitants, une zone en eau toute l'année.

Milieux aquatiques : les rivières et zones humides

Le projet prévoit également une réduction de la surface totale de la mare de 4 513 m² à 2 366 m² afin de concentrer le volume d'eau et offrir la possibilité de travailler sur la réalisation d'une mise en pente douce de la berge. Cette solution permet également

de valoriser une partie de la mare en zone de stockage des vases, ce qui permet de réduire drastiquement le bilan carbone de l'opération, en évitant d'exporter les produits de curage en dehors du site.

• Les peupliers

La mare est depuis plusieurs décennies, entourée de 90 peupliers faisant office de ripisylve. Ces peupliers vieillissants participent largement à la dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et rivulaires de la mare. Le projet prévoit de supprimer la totalité des peupliers en les revalorisant dans le cadre d'une économie circulaire sur le territoire, valorisation sur le site Linex situé à Valliquerville (proximité Yvetot). La suppression de ces peupliers évitera un atterrissement trop important de la mare restaurée puisque nous supprimerons par la même occasion le dépôt de matière organique chargé en acide phénolique (mauvais pour les milieux et leurs habitants).



• La berge

La berge actuelle de la mare est abrupte et inhospitalière. Elle n'offre pas une diversité remarquable de plantes rivulaires adaptées, et l'entretien annuel sévère réalisé par la commune n'aide pas en ce point. Le projet prévoit de reprendre la totalité de la berge sur l'ensemble du pourtour de la mare en réalisant une pente douce de minimum 4/1 pour la flore puisse s'installer et créer un milieu rivulaire diversifié.

Ce milieu rivulaire constitué de plantes issues de la banque naturelle de graines participera au maintien des berges contre l'érosion, au développement de la biodiversité du site, à l'épuration naturelle de l'eau et à l'intégration paysagère de la mare.



• La renouée du Japon

Le site de la mare communale est bordé au Sud par une route départementale. Le talus routier qui constitue en partie la berge de la mare présente une station de renouée du Japon d'environ 720 m². Deux autres stations de renouée du Japon situées au Nord de la mare représentent une surface d'environ 60 m². Nous trouvons également 10 unités de robinier faux acacia présents au Sud Est de la mare au niveau de la station d'épuration.

Le projet prévoit de traiter ses différentes stations d'espèces exotiques envahissantes. L'entreprise retenue nous propose l'abattage des robiniers et, dans le cadre d'une variante, la mise en place d'une technique expérimentale anglaise de lutte contre les renouées asiatiques. Cette technique consiste à installer au sol un grillage rigide en acier galvanisé à petites mailles (10 mm x 10 mm). La renouée pousse à travers le grillage et, à un moment de son développement se trouve coincé dans la maille du grillage. Cet étranglement a pour conséquence de

limiter le développement du végétal. La végétation naturelle profite alors de ce ralentissement de la croissance de la renouée pour se développer, et ainsi concurrencer la plante exotique.

Cette technique serait très appropriée pour lutter contre la renouée, notamment au niveau du talus routier, que nous ne pouvons pas terrasser pour des raisons de stabilité de la voirie et de sécurité des usagers. De plus, la limitation du développement du végétal, permet d'espacer les interventions d'arrachages, tout en limitant les volumes de déchets verts à gérer.

Le SMBV souhaiterait profiter de ce chantier expérimental situé sur une parcelle communale, et facile d'accès afin de communiquer auprès des communes et des différents gestionnaires du territoire pour optimiser la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.



Milieux aquatiques : les rivières et zones humides

• Valorisation pédagogique

Le site a déjà été valorisé par le CAUE 76 dans le cadre d'aménagements pédagogiques (mise en place d'un ponton d'observation et d'un panneau de

communication sur la biodiversité du site).

Le projet du SMBV permettrait de donner un sens aux aménagements déjà réalisés et en effet, parler de biodiversité !



La mare, plutôt apparentée à un simple plan d'eau sans gestion et laissée à l'abandon, possède pourtant un réel potentiel, dès lors que l'on essaye de lui redonner un aspect et une fonctionnalité naturelle.

C'est aussi ce que le SMBV tente de faire avec la commune de Motteville sur ce projet innovant car, là où la plupart des porteurs de projet proposent des agrandissements de mare, nous proposons totalement l'inverse, à savoir obtenir une surface moins grande mais pour plus de richesse et de diversité écologique.

Le chantier a été attribué à l'entreprise Nature Environnement Terrassement pour un montant TOTAL de : 87 233.58 € TTC :

- dont 77 406 € TTC financés à hauteur de 80 % par

l'AESN (travaux mare)

- et 9 828 € à hauteur de 40 % par l'AESN (travaux renouée du Japon)

Les travaux ont été décalés à l'automne 2022 puisque le SMBV a dû réaliser un dossier de demande d'autorisation auprès de l'architecte des bâtiments de France, la mare se trouvant dans le périmètre de l'église classée de Motteville. Cependant, suite aux dernières tempêtes, et sous le couvert d'un arrêté municipal, nous avons entrepris l'abattage en urgence d'une trentaine de peupliers, qui menaçaient le stade de football situé juste à côté de la mare. Les travaux reprendront après l'été une fois que la mare sera au plus bas niveau d'eau.

Projet de restauration des mares du Val de Card et du Château de la Viézaire à Saint Gilles de Crétot

La commune de Saint Gilles de Crétot est propriétaire de deux petites mares communales situées en amont du bassin versant de la Sainte Gertrude au lieu-dit le Val de Card (260 m²) et au lieu-dit château de la viézaire (250 m²).

Elle souhaite restaurer ces mares qui n'ont pas été entretenues depuis plusieurs décennies afin de leur redonner toutes ses potentialités naturelles et ce pour améliorer la biodiversité des milieux humides et aquatiques de son territoire communal.

Même si le rôle hydraulique de ces deux mares reste peu important, au regard de leur faible pouvoir

tampon, celles-ci se trouvent tout de même sur un axe de ruissellement agricole, capables de ralentir les écoulements lors de faibles pluies. C'est aussi pour cette raison, que le SMBV prévoit la réalisation de deux fascines en amont des mares afin de limiter un envasement trop rapide de celles-ci.

A ce jour, les milieux sont appauvris par un envasement excessif et un développement important des ligneux sur le pourtour et au sein même des mares (stade 3 avancé).

Mare du Val de Card



Volume total de la mare avant débordement	440 m³
Volume permanent	280 m³
Volume tampon	160 m³

Les travaux ont été attribués à l'entreprise MG Nature pour un montant de : 9 292.60 € TTC
Financés à 80 % par l'AESN

Milieux aquatiques : les rivières et zones humides

Mare du château de la Viézaire



Volume total de la mare avant débordement	350 m³
Volume permanent	300 m³
Volume tampon	50 m³

Les travaux ont été attribués à l'entreprise MG Nature pour un montant de : 5 593.80 € TTC
Financés à 80 % par l'AESN

Le présent projet a donc pour objectif premier, de mettre l'accent sur la restauration et le développement de la richesse écologique du site (Mares en contexte forestier).

Le projet écologique repose sur une approche simple de restauration, basée sur l'observation et la capacité naturelle de régénération des écosystèmes. Les aménagements connexes devront s'adapter à cette approche et devront être parfaitement intégrés dans l'environnement et le paysage.

Les dossiers de demande de subvention ayant mis beaucoup de temps à être instruit par l'Agence de l'eau, la réponse positive est arrivée au syndicat en début d'année 2022. La période d'intervention étant passée, nous avons été contraints de décaler les opérations de restauration des mares à l'automne 2022.

Projet de restauration d'une mare privée à Rives en Seine

La propriété d'un particulier se trouve sur la vallée de la Rançon au droit du Moulin du Haut Pas. La mare identifiée sur la parcelle est donc située dans le lit majeur de la Rançon, possédant un potentiel remarquable pour les amphibiens et les odonates circulant dans la vallée.

Cette mare n'a pas été entretenue depuis de longues années et s'est naturellement appauvrie laissant un envasement excessif envahi par les orties. Deux très gros saules blancs poussent à son pied lui offrant une belle zone ombragée mais sont dépérissants.

LES MISSIONS EN 2021

Milieux aquatiques : les rivières et zones humides



Le présent projet a donc pour objectif premier, de mettre l'accent sur la restauration et le développement de la richesse écologique du site. Cette mare se trouve au beau milieu de la vallée de Rançon, offrant un lien entre les mares et les zones humides présentes en amont de la vallée, et le marais de Saint Wandrille situé à l'aval de cette même vallée.

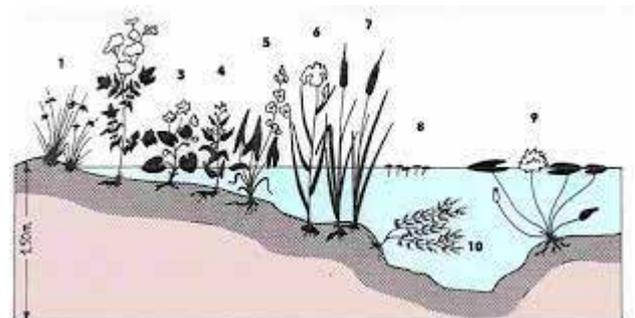
Le projet écologique repose sur une approche simple de restauration, basée sur l'observation et la capacité naturelle de régénération des écosystèmes.



Le projet prévoit la mise en têtard des deux saules blancs.



Le curage par approfondissement différencié et le reprofilage de la mare en pente douce



Volume total de la mare avant débordement	120 m³
Volume permanent	80 m³
Volume tampon	40 m³

Milieux aquatiques : les rivières et zones humides

La mare fonctionnera par débordement et infiltration mais ne possèdera pas de débit de fuite.
En annexe, deux zones humides seront créées par étrépage.

L'**étrépage** est une technique de restauration écologique des milieux. Cette opération consiste à enlever mécaniquement les horizons organiques (couches supérieures) d'un sol pour le rajeunir. Ainsi appauvri et déstabilisé, le sol favorise le développement d'espèces pionnières et de la riche biodiversité associée.



Projet de Restauration de la Continuité Ecologique du Moulin du Haut Pas à Rives en Seine

Afin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau avec l'atteinte du bon état écologique pour 2015 et plus particulièrement, la restauration de la continuité écologique, le SMBV a lancé en 2008, une étude globale de restauration de continuité écologique sur l'ensemble des

obstacles, considérés infranchissables, existants sur le réseau hydrographique situé sur le territoire du Syndicat. Cette étude a abouti à la définition d'une programmation globale et pluriannuelle.



La mission confiée au bureau d'études CE3E s'est déroulée en 4 phases :

- ◆ Phase 1 : Etat des lieux
- ◆ Phase 2 : Présentation des possibilités d'aménagement RCE
- ◆ Phase 3 : Aménagements RCE au stade «projet» et plans d'exécution
- ◆ Phase 4 : Notice d'incidence

A la suite de cette étude préalable, le SMBV a lancé en 2021 une mission de maîtrise d'œuvre, confiée au bureau d'étude SOGETI qui se décomposait en plusieurs phases :

- ◆ Le projet (PRO) : Vérification et validation du projet

rendu par CE3E, et établissement du détail quantitatif des travaux

- ◆ L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- ◆ Le visa des études d'exécution réalisées par les entreprises (VISA)
- ◆ La direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- ◆ L'Ordonnancement, le pilotage et la coordination (OPC)
- ◆ L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

LES MISSIONS EN 2021

Milieux aquatiques : les rivières et zones humides

A ce jour, nous attendons le rendu du rapport géotechnique du cabinet FONDOUEST afin de le remettre au bureau d'étude SOGETI qui lancera alors la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises.

Le marché de travaux sera lancé afin de recruter

l'entreprise en charge de la réalisation du projet.

Une fois l'entreprise recrutée et le montant des travaux connu, nous pourrons alors solliciter les financeurs afin de trouver les aides maximales pour cette opération estimée à 150 000 € TTC.

Projets de restauration de berge abandonnés

80 ml de berge sur la **Sainte Gertrude (Pisciculture Maulévrier)** abandonné puisque non aidé par les Aides Publiques.

Estimation : 3 000 € TTC



200 ml de berge sur la **Sainte Gertrude (SCI)** Projet abandonné puisque non aidé par les Aides Publiques.

Estimation : 25 000 € TTC



Projet d'aménagement expérimental d'une station de renouée du Japon dans le marais de Rives en Seine

L'expérimentation consiste à bloquer la prolifération de la renouée dans le marais en créant un fossé autour de la station. L'eau du fossé stoppera la progression

des rhizomes, ce qui confinera la renouée sur une faible surface.

Milieux aquatiques : les rivières et zones humides

Le projet prévoit un arrachage des plantes dans les mois à venir afin d'épuiser les réserves du végétal et l'affaiblir au maximum. Si l'arrachage n'est pas concluant, nous procéderont alors à une mise en compétition interspécifique avec des boutures de saules vivants. A suivre !

Le chantier a été réalisé en régie avec la participation du SMBV, du PNRBSN et de la Commune de Rives en Seine, qui a pris en charge la location de la mini pelle.

Coût de l'opération pour le Syndicat : 0 €



Projet de recharge granulaire du bras de liaison de l'Ambion à la Sainte Gertrude à Rives en Seine

Le dossier n'a pas abouti à ce jour car le montant étant inférieur à 10 000 €, il ne peut être présenté en demande de financement auprès de l'AESN.

Le projet est donc remis à plus tard dans le cadre d'une autre opération de recharge granulométrique

de plus grande envergure à réaliser sur le territoire, comme le projet du Perroy par exemple.

Cependant, nous avons profité de ce contretemps pour réaliser le dossier Loi sur l'eau auprès de la DDTM 76 qui a abouti à une autorisation de travaux.



Projet d'aménagements complémentaires RCE Seuil Basin/Boieldieu

Dans le cadre de la politique de Restauration de la Continuité Ecologique des Rivières, le SMBV mène depuis 2010 des actions sur les ouvrages qui

entravent la libre circulation des poissons et le transit sédimentaire.



En 2018, le SMBV et la commune de Rives en Seine ont travaillé ensemble sur deux seuils présents en centre-ville de Caudebec en Caux. Les seuils Thomas BASIN et de l'îlot Boieldieu ont été aménagés à l'aide de rampes « rustiques » pour favoriser la migration des poissons migrateurs qui remontent la Seine (Truite de mer, Saumon, Anguille...)

A la suite des travaux, le service de l'Office Français pour la Biodiversité a émis l'idée que des petits

aménagements complémentaires pourraient être envisagés afin d'optimiser les dispositifs de franchissements piscicoles.

Le SMBV a alors projeté d'aménager les deux seuils, comme demandé par l'Etat, et un dossier de demande d'aide a été déposé à l'AESN. A ce jour, notre demande est restée sans réponse. Nous relançons régulièrement les services instructeurs à ce sujet !

Animation pédagogique

Dans le cadre de l'aménagement de la zone humide pédagogique du marais de Rives en Seine (Caudebec en Caux), le SMBV a mis en place en 2021, un projet avec une classe de 4ème du collège Victor HUGO situé à proximité.

Les élèves ont réalisé plusieurs sorties thématiques sur le marais où ils ont pu aborder l'hydraulique, la reconnaissance des insectes aquatiques, découvrir les amphibiens de la mare, la faune et la flore spécifiques des milieux humides.

Suite à ces différentes sorties sur le terrain, les élèves ont pour mission de réaliser des panneaux d'informations destinés à être installés sur des supports en bois, mis en place par le SMBV.

Une fois les maquettes de panneaux réalisées et validées, les panneaux seront imprimés et mis en place au niveau de la zone humide pédagogique par les élèves eux-mêmes en présence des élus du territoire.

Convention de partenariat

Le 24 novembre 2021, en mairie de Rives en Seine, le Président a signé une convention de partenariat avec le Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande dans le cadre de la GEMAPI sur notre

territoire commun afin d'optimiser les compétences et savoir-faire de chaque structure, pour être plus pertinent et complémentaire sur le terrain.



COMPTE ADMINISTRATIF 2021



Dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général s'élèvent à 55 594 € concernant l'entretien des ouvrages, les dépenses en télécommunications, carburant, fournitures administratives, location des locaux, affranchissement, assurances, mais également, l'acquisition de l'équipement nécessaire à l'équipe technique (acquisition et réparation de matériels, vêtements de travail...).

67.75 % des dépenses sont consacrées au personnel du syndicat (5 agents titulaires dont 1 à temps incomplet) et 45 % du poste à temps complet de l'agent du SMBVAS chargé de l'élaboration du SAGE des 6 Vallées, soit 221 135 €.

Les autres charges de gestion courante concernent les frais relatifs aux élus (indemnités, cotisations patronales...) pour 29 035 €.

Les charges financières s'élèvent à 2 452 € et concernent les intérêts de l'emprunt contracté pour les travaux de la digue de Louvetot réalisée en 2019.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections concernent les dotations aux amortissements pour un montant de 19 604 €



67.75 %	personnel et frais assimilés
16.60 %	frais généraux
8.89 %	gestion courante
6.01 %	transfert entre sections
0.75 %	charges financières



66.78 %	contribution des collectivités
30.89 %	partenaires financiers
1.52 %	atténuation des charges
0.81 %	gestion courante

Recettes de fonctionnement

Les contributions des collectivités adhérentes au syndicat s'élèvent à 260 180 € et représentent 66.78 % des recettes de fonctionnement.

Les subventions versées par les partenaires financiers s'élèvent à 120 364 € et concernent essentiellement le fonctionnement des postes techniques :

- l'AESN pour le poste d'animation rivières ZH et le poste d'animateur bassin versant, et le solde de la subvention attribuée pour 2019 pour l'agent d'entretien des rivières
- le Département pour le fonctionnement du poste de technicien de rivières
- et les associations syndicales des rivières pour le poste d'agent d'entretien des rivières

Les produits de gestion courante concernent la part salariale sur les tickets restaurants pour 2 742 €.

L'atténuation de charges, soit 5 917 €, correspond en majorité au remboursement de la mise à disposition d'un agent auprès du SMBVAS, mais aussi des charges du personnel (arrêt maladie et tickets restaurant périmés).



236 499 €

Dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de l'emprunt de la Digue de Louvetot s'élève à 12 993 €.

Les immobilisations incorporelles pour 43 802 € concernent : la création du site web, la migration du logiciel d'administration générale vers un cloud, et les études PPPE.

Les immobilisations corporelles pour 18 913 € correspondent au bornage du terrain nécessaire à l'opération CM03 (A150) et l'acquisition d'un véhicule.

Les travaux d'investissement s'élèvent à 33 602 € et concernent principalement l'aménagement hydraulique au hameau du Cheval Blanc à Allouville Bellefosse.

Les opérations sous mandat sont des travaux réalisés chez des tiers qui restent maître d'ouvrage. Ils s'élèvent à 127 189 € en 2021.

53.78 %	opération sous mandat
18.52 %	immobilisation incorporelles
14.21 %	immobilisation en cours
8.00 %	immobilisations corporelles
5.49 %	remb. du capital des emprunts

Recettes d'investissement

173 686 € de subvention ont été perçus en 2021 pour les opérations de la Digue de Louvetot, le Hameau du Cheval Blanc, études BV de la Pépinière, l'ouvrage RD131/VC2 et l'étude BV de Caillouville.

Les recettes d'opérations sous mandat pour 164 024 € sont les participations demandées aux tiers maître d'ouvrage et les subventions versées par l'AESN et le Département.

13.58 % des recettes d'investissement, soit 65 533 €, ont été prélevés sur la section de fonctionnement.

Le FCTVA versé en 2021 sur les travaux d'investissement 2019 s'élève à 59 900 €.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections concernent les dotations aux amortissements pour un montant de 19 604 €



482 747 €

35.98 %	subvention d'investissement
33.98 %	opérations sous mandat
13.58 %	virement du fonctionnement
12.41 %	FCTVA
4.06 %	transfert entre sections

Répartition totale des dépenses

Branche gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations GEMAPI	Total des dépenses réelles TTC	%
ITEM 1 : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	19 847 €	2.80
ITEM 2 : Entretien et aménagement des cours d'eau et plans d'eau, y compris les accès	67 848 €	9.56
ITEM 5 : Défense contre les inondations	64 417 €	9.08
ITEM 8 : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que les formations boisées riveraines	216 919 €	30.56
FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT 80 %	247 831 €	34.92
TOTAL GEMAPI	616 862 €	86.92

Branche hors gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (hors GEMAPI)	Total des dépenses réelles TTC	%
ITEM 4 : Maîtrise des eaux pluviales non urbaines et de ruissellement, ou la lutte contre l'érosion des sols	580 €	0.08
ITEM 11 : Mise en place et exploitation des dispositifs de surveillance ressource en eau et milieux aquatiques	0 €	0
ITEM 12 : Animation et concertation, dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques	30 325 €	4.27
FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT 20 %	61 957 €	8.73
TOTAL HORS GEMAPI	92 862 €	13.08

TOTAL GÉNÉRAL	709 724 €	100
----------------------	------------------	------------

LE MOT DE LA FIN PAR...

Sylvain Garand, Président de la CLE du SAGE

« En 2021, suite à l'avis favorable obtenu à l'issue de l'enquête publique, notre Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été définitivement validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) lors de la séance du 20 octobre. La phase administrative devrait se terminer début 2022 avec la publication de l'arrêté préfectoral.

Je renouvelle mes remerciements à toutes les personnes qui se sont investies lors des sept années nécessaires à la rédaction de ce document.

En parallèle, des actions de mise en œuvre du SAGE ont été menées, particulièrement sur les zones humides et les rivières. Malheureusement, la crise sanitaire nous a obligé à revoir nos objectifs, comme pour nombre de structures la tenue de réunions en présentiel étant déconseillée. »



LE GLOSSAIRE

Quelques acronymes...

AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie

ASA : Association Syndicale Autorisée

AVP : Avant Projet

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement

CLE : Commission Locale de l'Eau

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

EEE : Espèces Exotiques Envahissantes

EGI : Étude Globale et Intégrée

EPCI - FP : Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

ICPE : Installation Classée Protection de l'Environnement

loi MAPTAM : loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

PPRE : Programme Pluriannuel Restauration écologique

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation

RCE : Restauration de la Continuité Écologique

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SMBV : Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine

...et définitions utiles

A

Amphibiens : catégorie d'animaux aquatiques, vivant particulièrement dans les mares, capables de respirer hors de l'eau et avec les pattes palmées. Ils sont divisés en 3 classes : les urodèles (tritons et salamandres), les anoures (grenouilles et crapauds) et les gymnophiones/apodes (vivent uniquement dans les pays tropicaux).

Anthropique : milieu créé ou modifié par l'Homme.

Atterrissement : accumulation de matériel (terre, limon, sable, gravier...) qui réduit le lit d'un cours d'eau.

B

Bentonitique : Il s'agit d'une argile (bentonite) enfermée entre deux couches de géotextile, que l'on déroule parfois dans le fond d'une mare ou d'un bassin pour les rendre imperméable.

C

Crues décennale / centennale : lors des fortes précipitations la crue décennale à 1 chance sur 10 de se produire dans l'année, tandis que la centennale 1 chance sur 100.

D

épis déflecteurs : aménagement pour réduire la section du lit de la rivière.

F

Fasciés : correspond à la diversité des écoulements de la rivière.

Fascine : fagot de banche entassé entre deux rangées de pieux sous forme de haie, pour ralentir les ruissellements, l'érosion et retenir les limons lors des pluies importantes.

LE GLOSSAIRE

G

Géotechnique : étude permettant de connaître la nature et la stabilité des sols.

H

Hydraulique douce : aménagement opposé à un ouvrage structurant, son but est de ralentir les ruissellements, de limiter l'érosion des sols, de stocker et réguler ou d'infiltrer des faibles volume d'eau. Cela peut être une haie, une fascine, un talus busé, une mare tampon, une bande enherbée ou encore un fossé à redent.

Hydrobiologie : terme qui désigne la science de la vie et des processus vitaux de l'eau.

Hydrographique : terme qui définit les axes de ruissellements formé par le relief du territoire.

Hydromorphologique : capacité d'évolution naturelle du cours d'eau dans la vallée.

Hélophytes : type de plantes qui poussent au bord de l'eau, dont la spécificité est de s'enraciner dans un milieu humide mais de se développer à l'air libre.

K

Zone karstique : territoire où le calcaire est fortement présent, ce qui se traduit par l'importance des drainages souterrains et ainsi le développement d'une topographie originale due à la corrosion de la roche.

R

Rivulaire : qui se développe au bord des rives d'une rivière.

Ripisylve : corridor d'arbres situé sur les berges d'un cours d'eau.

Ravine : érosion du sol qui a été provoqué par les ruissellements d'eau important sur un terrain versant.

S

Ouvrage structurant : ouvrage avec une capacité de stockage importante (généralement plusieurs milliers de mètres cube). Cela peut être un bassin, une prairie inondable, une digue ou encore un barrage de régulation.

T

Talweg : ligne de ruissellement qui rejoint les points les plus bas d'un bassin versant.

Levés topographiques : relève de données spécifiques, d'un terrain pour pouvoir ensuite les retranscrire, sous forme de plan par exemple.

NOS PARTENAIRES





Syndicat Mixte des
bassins versants
Caux-Seine